

# **RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2008**

## **Commission municipale des impôts directs**

Afin de permettre aux services fiscaux de constituer la commission municipale des impôts directs qui siégera pendant les six prochaines années, le conseil municipal propose une liste de 32 contribuables Beaucouzéens acceptant de siéger dans cette instance. Cette commission procède avec le représentant des services fiscaux à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties et émet un avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxes directes locales.

## **Comité consultatif urbanisme opérationnel**

Le conseil municipal adopte la proposition de création d'un comité consultatif sur l'urbanisme opérationnel comptant 14 membres, associant aux représentants du conseil municipal des représentants de chacune des associations de quartiers, de l'inter-association de quartiers et du conseil des aînés.

## **Subventions séjours à l'étranger**

Une subvention sera versée au collège Rabelais (1 086 €) pour les sorties organisées en Angleterre et en Espagne et au lycée Bergson (138€) pour le voyage en Pologne. Cette participation permet de réduire le coût des sorties à l'étranger demandé aux familles de Beaucouzé ayant des enfants scolarisés dans ces deux établissements.

## **Urbanisation du secteur des Echats II**

La commune a pu acquérir récemment des terrains classés au PLU (plan local d'urbanisme) en zone d'urbanisation future (2AU) représentant une superficie de 12 ha dans le secteur de la Maison Neuve. Ces terrains jouxtant le lotissement des Echats vont pouvoir être urbanisés et constitués ainsi une extension de cette zone d'habitation. Le conseil municipal a décidé d'engager les études préalables à l'urbanisation de ce secteur sur un périmètre d'environ 30 ha. Les grands objectifs d'aménagement comportent la création d'une zone d'habitation, la réalisation d'éventuels équipements publics répondant aux besoins de la zone ou à des besoins communaux ainsi que l'adaptation des infrastructures de déplacement et de réseaux..

Afin d'associer la population au processus d'élaboration du projet, la concertation est ouverte et se concrétise par la mise à disposition d'un dossier en mairie sur lequel les habitants peuvent porter leurs observations et par la tenue en mairie de deux permanences dont les dates seront fixées très prochainement.

## **Zone intercommunale d'activités de Vilnière**

Une convention est signée avec la commune de Saint Lambert la Potherie pour l'aménagement d'une zone intercommunale d'activités sise sur les deux communes dans le secteur de Vilnière.

## **Eclairage terrain de football synthétique**

La réalisation de l'éclairage du terrain de football synthétique est confiée au Syndicat intercommunal d'énergies pour un montant de 77 455 €.